

Livret d'accueil

du stagiaire de Formation Continue

2018-2019



Le mot du président

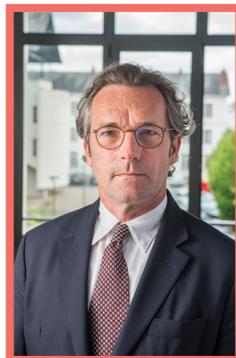
L'ensemble de l'université de Tours se joint à moi pour vous souhaiter la bienvenue. Vous entrez dans la communauté universitaire et faites partie des 28 000 étudiants inscrits à l'université de Tours cette année.

L'année que vous allez passer à l'université s'annonce des plus riches. Vous allez vous former et vous interroger sur votre avenir. Durant toutes ces phases, l'université vous accompagne activement, au quotidien.

L'université est également un espace de vie, réparti aux quatre coins de l'agglomération tourangelle, dans lequel vous pourrez vous épanouir : spectacles, activités sportives, compétitions, associations étudiantes...

Comme vous allez pouvoir le constater dans ce guide, l'université de Tours s'engage pour votre pleine réussite, tant universitaire que personnelle.

En vous souhaitant une belle rentrée,



© D. Darraoui

A handwritten signature in black ink that reads "Philippe Vendrix". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal stroke.

Philippe Vendrix
Président de l'université de Tours

Sommaire

UNIVERSITÉ

L'université de Tours	4
Les valeurs de l'université de Tours	6
Lutte contre les discriminations	7

FORMATION

Les services communs et les scolarités	8
Le service de formation continue	9
Votre interlocuteur privilégié	10
Règlement intérieur	12
Conditions générales de vente	13

RESSOURCES

Outils Numériques	14
Bibliothèques universitaires	15
Pratique des langues	16
Orientation et insertion professionnelle	17
Culture	18
Sport	19
Services utiles (aides, hébergement, restauration)	20
Plan des sites universitaires - Tours	21
Plan des sites universitaires - Blois	22

L'université de Tours

Une université ancrée dans son territoire

Première institution d'enseignement supérieur et de recherche publique en région Centre - Val de Loire, l'université de Tours est fortement ancrée dans son territoire. Elle est composée de plusieurs sites, au coeur des villes de Tours et de Blois, dans lesquels sont répartis plus de 28 000 étudiants.

L'université a mis en place de nombreux partenariats avec les organismes scientifiques (CNRS, Inserm, CEA, Inra), le CHRU de Tours, et les collectivités territoriales qui lui accordent un important soutien (conseil régional du Centre - Val de Loire, conseil départemental d'Indre-et-Loire, conseil départemental du Loir-et-Cher, communauté d'agglomération Tour(s)plus, Tours Métropole).



Ses collaborations, dans le cadre de la Comue (communauté d'universités et d'établissements) Centre - Val de Loire avec l'université d'Orléans, le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours, l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) Centre-Val de Loire, enrichissent son rayonnement international.

Une université pluridisciplinaire

L'université de Tours place la formation, l'innovation, la professionnalisation et la réussite de ses étudiants au coeur de son projet en les accompagnant tout au long de leurs études.

Avec sept UFR (unités de formation et de recherche), deux IUT (instituts universitaires technologiques), et une école d'ingénieurs (Polytech Tours), l'université offre des parcours de formation très diversifiés, de bac+2 à bac+8, qui peuvent être préparés en formation initiale, continue, ou encore par apprentissage et à distance pour certains.

L'université de Tours propose 230 diplômes nationaux dans des domaines variés :

- 16 Diplômes Universitaires de Technologie (DUT)
- 20 mentions de licence
- 27 mentions de licence professionnelle
- 50 mentions de master
- 5 diplômes d'ingénieur
- Paces (Première année commune aux études de santé) permettant l'entrée vers les cursus de médecine, pharmacie, odontologie (dans une autre université), maïeutique.
- 30 Diplômes d'Université (DU)
- 52 Diplômes Inter Universités (DIU)

Une université de recherche

Riche de 35 unités de recherche labellisées (dont 14 partagées avec le CNRS, l'Inserm, l'Inra) et reconnues au niveau national et international, l'université de Tours s'affirme comme la 1^{ère} institution de recherche publique en région Centre - Val de Loire. Avec une offre de formation allant jusqu'à bac+8, elle propose à ses étudiants de mener des travaux de recherche au sein de l'une de ses quatre écoles doctorales. En 2017, elle accueillait 683 doctorants et 136 thèses y ont été soutenues.

Pluridisciplinaire, la réussite et la reconnaissance internationale de l'université de Tours sont confirmées dans trois domaines de recherche, déclinés en 3 thématiques scientifiques :

> **Sciences de la vie et de la santé** : imagerie, infectiologie, cancer, biologie de l'insecte, biomédicaments, reproduction.

> **Sciences et techniques** : micro-électronique, mathématiques et physique théorique, informatique, science des matériaux.

> **Sciences humaines et sociales** : la Renaissance, villes et territoires, histoire de l'art, civilisations, lettres et langues, droit, sociétés, organisations.

De nombreux projets de recherche universitaires sont menés en partenariat avec les entreprises et les collectivités locales. Ainsi, les chercheurs et enseignants-chercheurs s'impliquent dans le développement économique des territoires et la diffusion de la culture.

ÉCOLES DOCTORALES

Santé, Sciences Biologiques, Chimie du Vivant SSBCV :
02 47 36 64 50 et 02 47 36 68 07

Mathématiques, Informatique, Physique Théorique et Ingénierie des Systèmes MIPTIS :
02 47 36 64 50 et 02 47 36 68 07

Energie Matériaux Sciences de la Terre et de l'Univers EMSTU :
02 47 36 64 50 et 02 47 36 68 07

Sciences de l'Homme et de la Société SHS :
02 47 36 66 75 et 02 47 36 68 07

Une recherche tournée vers l'Europe et l'international

L'université ancre fortement son activité de recherche au niveau européen et international. Elle ouvre ses travaux à l'international en montant des projets européens, en accueillant des chercheurs et enseignants-chercheurs, en développant des partenariats avec des universités étrangères...

En accueillant des doctorants étrangers et en donnant la possibilité aux étudiants de préparer leur thèse en co-tutelle (entre l'université de Tours et une université étrangère), l'université s'investit dans la formation de futurs chercheurs internationaux.

Les valeurs de l'université de Tours

Développement durable

Composante essentielle du territoire régional, l'université de Tours est pleinement consciente de sa qualité d'acteur responsable : face aux défis écologiques, économiques et sociétaux, elle engage donc une démarche éthique durable en termes d'enseignement et de recherche, qu'elle généralise à l'ensemble de ses actions.

DES PREMIÈRES INITIATIVES À UNIVERSITÉ 2040

2006 : premières initiatives (déchets, achats,...)

2009 : création de la mission développement durable

2016 : impulsion du projet Développement durable et responsabilité sociétale, porté politiquement

2017 : lancement du projet Université 2040 - Développement durable et responsabilité sociétale.

L'université de Tours souhaite sensibiliser et mobiliser les personnels et étudiants aux enjeux environnementaux, économiques et sociétaux. En 2017, l'assemblée constituée par les membres du personnel intéressés par ces problématiques s'est accordée sur la création de six groupes de travail :

- achats durables et responsables
- transports et mobilités
- déchets
- performance énergétique
- qualité de vie au travail des personnels universitaires
- biodiversité

Qualité de vie au travail

L'amélioration de la qualité de vie au travail de l'ensemble des personnels de l'université de Tours constitue l'un de ses objectifs prioritaires.

La mise en place de groupes de travail

Le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) se réunissent régulièrement pour aborder cette thématique.



Le télétravail

L'université de Tours est pionnière dans la mise en œuvre du télétravail. L'objectif ? Mettre en place de nouvelles modalités de travail en faisant évoluer les pratiques managériales, mais aussi permettre aux personnels de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Favoriser la participation et l'expression de tous

L'attention portée à la qualité de vie au travail s'est également traduite par la volonté de développer les possibilités d'expression et de participation des personnels au sein de l'institution. Ainsi, un Comité des Usagers Participatifs (CUP) composé de 12 personnes volontaires a été mis en place à titre expérimental sur le site du Plat d'Étain. L'objectif est de proposer des mesures visant à améliorer la vie quotidienne des personnels.

Lutte contre les discriminations

Mission Handicap

L'université de Tours veille à accueillir, accompagner, insérer et maintenir les étudiants et personnels en situation de handicap.

La Mission Handicap est placée sous le pilotage de la Chargée de Mission Égalité, Diversité et Handicap et travaille en collaboration avec le Service de Santé Universitaire pour suivre ses étudiants et avec la Direction des Ressources Humaines pour accompagner ses personnels.

Des partenariats avec des entreprises et des associations sont établis aux niveaux régional et national dans le but de permettre la réussite et la sensibilisation au handicap des étudiants et des personnels.

Il existe des dispositions réglementaires particulières concernant les contrôles et les examens. Pour en bénéficier, il convient impérativement de prendre rendez-vous avec un médecin du SSU, au plus tard un mois avant le début des épreuves.

Service de Santé Universitaire

Une équipe pluridisciplinaire (médecins, conseillère conjugale et familiale, infirmiers, diététiciennes, psychologues, assistante sociale, orthophoniste...) écoute et informe les étudiants. Ces prestations sont gratuites. L'équipe est soumise au secret médical et à la confidentialité.

POUR EN SAVOIR PLUS

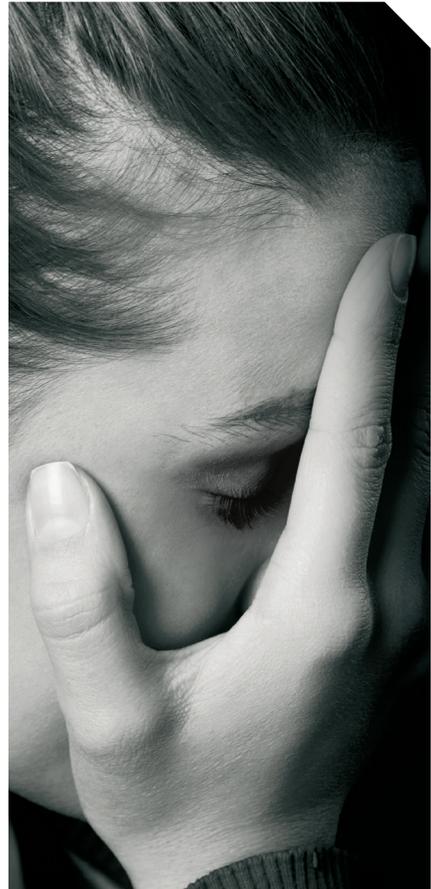
SSU (Service de Santé Universitaire)
 Site du Plat d'Étain - Bâtiment H
 Tél. 02 47 36 77 00
medecine.preventive@univ-tours.fr

Point Santé Blois
 Site de Blois - Maison de l'étudiant
 Tél. 02 54 74 78 97

Lutte contre le harcèlement

L'université de Tours a mis en place un plan d'action contre les violences et les harcèlements moral et sexuel, délits sanctionnés par le code pénal. Dans le cadre de ce plan, elle accompagne et prend en charge les plaignants.

Elle a également formalisé une procédure pour les victimes. Un guide pratique pour s'informer et se défendre a été élaboré par un collectif.



Les services communs et les scolarités

Les services du Plat d'Étain

La présidence, les services communs et centraux de l'université de Tours sont regroupés sur le site du Plat d'Étain. Seuls le service culturel et le service des sports sont excentrés, respectivement sur les sites des Tanneurs et de Grandmont.

- Le Service de la Formation Continue (SFC) : 02 47 36 81 31
- La Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (MOIP) : 02 47 36 81 70
- Le Service des Études et des Formations (SEF) : 02 47 36 64 52
- Le service des relations internationales : 02 47 36 67 04
- Le Bureau de la Vie Etudiante (BVE) : 02 47 36 66 56
- Le Service de Santé Universitaire (SSU) : 02 47 36 77 00
- Le service de la Recherche et des Études Doctorales (RED) : 02 47 36 64 12
- Le Service Commun de Documentation (SCD) : 02 47 36 64 86
- L'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) : 02 47 36 67 58

Les scolarités des UFR et écoles

Inscription et suivi pédagogique

Renseignez-vous auprès du secrétariat pédagogique de votre UFR pour que **celui-ci procède à votre inscription pédagogique**. Celle-ci est **obligatoire** pour se présenter aux examens.

Dans la plupart des cas, c'est lui qui organise les examens et affiche les résultats (règlement, calendrier et résultats consultables sur le site de l'université). Le secrétariat édite les notes et se charge de l'attestation de réussite et du diplôme.

Dans le cas des formations comprenant majoritairement des stagiaires de la formation professionnelle (groupe spécifique), le secrétariat pédagogique est principalement assuré par le Service de Formation Continue.

Réunion de rentrée

Si le département de l'UFR ou l'école programme une réunion de rentrée la semaine précédant le début des cours (dates consultables sur le site), **votre participation est vivement recommandée.**

ANNUAIRE DES SCOLARITÉS

UFR Arts et Sciences Humaines
02 47 36 65 35

UFR Lettres et Langues
02 47 36 68 35

UFR Centre d'Études Supérieures
de la Renaissance
02 47 36 77 79

UFR Sciences et Techniques
02 47 36 73 80 et 02 47 36 70 33

UFR Sciences Pharmaceutiques
02 47 36 71 48 et 02 47 36 71 49

UFR Droit, Économie et Sciences Sociales
02 47 36 10 92

UFR Médecine
02 47 36 60 14

École Polytechnique Universitaire
02 47 36 14 54

IUT de Tours
02 47 36 75 81

IUT de Blois
02 54 55 21 18

Le Service de Formation Continue

Présentation du service

Le Service de Formation Continue, commun à toutes les UFR et l'École Polytechnique mais hors IUT, permet d'assurer la coordination entre celles-ci, notamment en terme d'information, de tarifs des prestations et de démarches de validation d'acquis.

Il permet la réalisation de projets individuels de formation, le développement des compétences dans les entreprises, organismes publics ou privés et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Il est réparti sur 4 sites :

- 3 antennes sur les sites universitaires suivants : Portalis pour l'UFR Droit Economie et Sciences Sociales, Tanneurs pour les UFR Arts et Sciences Humaines et Lettres et Langues, Tonnelé pour l'UFR de Médecine
- Un service central sur le site du Plat d'Etain pour toutes les autres UFR, la VAE, la VAPP, le bilan de compétences, ainsi que les fonctions supports.

Chacun de ces 4 sites accueille et conseille les candidats sur l'offre de formation et les aspects administratifs et financiers.

Le Service de Formation Continue de l'université a, au même titre que tous les autres organismes de formation, une activité réglementée, nécessitant un agrément de la DIRECCTE.



Vos contacts dans le service

ANTENNES FORMATION CONTINUE

Site Portalis

Nicole GORRY 02 47 36 10 12

Marie-Christine LEBOS 02 47 36 10 32

Site Tanneurs

Delphine CHERON 02 47 36 81 30

Mylène SENAMAUD 02 47 36 81 37

Site Tonnelé

Marie-Laure MARIN-GIRARD 02 47 36 81 39

Catherine PESCHARD 02 47 36 81 45

Lara VAN HAUWE 02 47 36 63 17

SERVICE CENTRAL DE FORMATION CONTINUE

Gestion Relation Client

Valérie GALLOY 02 47 36 81 31

Pôle Gestion des formations et VAPP

Nadia JOUBERT 02 47 36 81 40

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Bénédicte FYDA 02 47 36 81 64

Stéphanie DAUTEL-MIOT 02 47 36 81 41

Bilan de Compétences

Stéphanie DAUTEL-MIOT 02 47 36 81 41

Antenne Financière

Adelcide CHEVESSIER-FOSSE 02 47 36 81 43

Mina FRIJY 02 47 36 81 42

Yvana PAVLOVIC 02 47 36 81 32

Développement - Marketing

Geneviève LOISNARD 02 47 36 81 36

Cécile AYMAR 02 47 36 81 55

Direction

Christelle PRAGNON 02 47 36 81 60

Votre interlocuteur privilégié

En vous inscrivant en tant que stagiaire de la formation continue à l'université de Tours, vous entrez dans la communauté des 28 000 étudiants inscrits dans cet établissement. **Le Service de Formation Continue est votre interlocuteur privilégié au sein de l'université, avant, pendant et après votre formation.** Il vous conseille et vous aide pour vos démarches administratives et le montage de votre dossier de financement. Il procède à votre inscription administrative et vous remet les documents suivants :

> **La carte « Atout Centre »** est votre passeport pour l'accès : aux bibliothèques universitaires, aux restaurants universitaires, cafétéria, aux photocopieuses, au téléchargement de photocopies...

> **un certificat de scolarité** sur lequel est indiqué votre adresse électronique et le code d'accès vous permettant d'accéder à l'Environnement Numérique de travail (ENT).

Ce site Web offre un point d'accès unique sécurisé à des services numériques personnalisés : accès rapide aux cours, emplois du temps, dossier étudiant, calendriers et résultats d'examens, ressources documentaires, cours en ligne accès à la messagerie pour recevoir toutes les informations indispensables de l'Université (cours annulé, reporté...).

Afin que nous puissions rester en contact après votre formation, nous vous conseillons de programmer un renvoi automatique de vos messages vers votre boîte personnelle (sous espace ENT/aide et configuration/multipass/redirection externe).

> **un contrat ou une convention de formation**

> **un règlement intérieur**

ASSIDUITÉ

Être en formation est assimilé à l'exécution normale du contrat de travail : le stagiaire doit donc suivre avec assiduité la formation. Les demandeurs d'emploi sont aussi tenus à une obligation d'assiduité. Toute absence peut avoir des répercussions sur la rémunération ou le financement de votre formation.

> Contrôle d'assiduité en cours

Le Service de Formation Continue vous remet des relevés de présence à remplir afin de pouvoir attester de votre assiduité aux cours, travaux de recherche, travail à la bibliothèque...

- **émargement individuel** : vous signez, faites signer les enseignants et rapportez ces feuilles au plus tard le 2 du mois suivant.
- **émargement collectif** : vous signez la feuille.

La gestionnaire en charge du suivi de votre dossier élabore les attestations de présence après avoir contrôlé les feuilles d'émargement. Elle les communique ensuite aux organismes financeurs (Pôle Emploi, Conseil Régional, Employeurs, FONGECIF, OPCA...).

En cas d'absences (maladie, accident...), vous devez nous prévenir dans la journée et apporter ou envoyer un justificatif dans les 48 heures. Passé ce délai, aucun justificatif ne sera pris en compte.

Vos relevés de présence doivent nous être adressés au plus tard le 2 du mois suivant.

Pensez à garder précieusement votre **n° INE (Identifiant National Etudiant)**. Ce numéro unique vous sera régulièrement demandé. Vous trouverez ce n° sur le relevé de notes du baccalauréat français.

> Contrôle d'assiduité en entreprise (stage)

La convention de stage est téléchargeable sur le site Internet de la Formation Continue www.formation-continue.univ-tours.fr. Elle est élaborée en 4 exemplaires.

Vous signez et faites signer l'entreprise d'accueil, le responsable pédagogique de la formation et le Directeur de l'UFR concerné.

Un exemplaire est à transmettre au service de la Formation Continue.

La gestionnaire de formation vous donne des relevés de présence à compléter et à faire signer à l'entreprise que vous lui transmettez au plus tard le 2 du mois suivant.

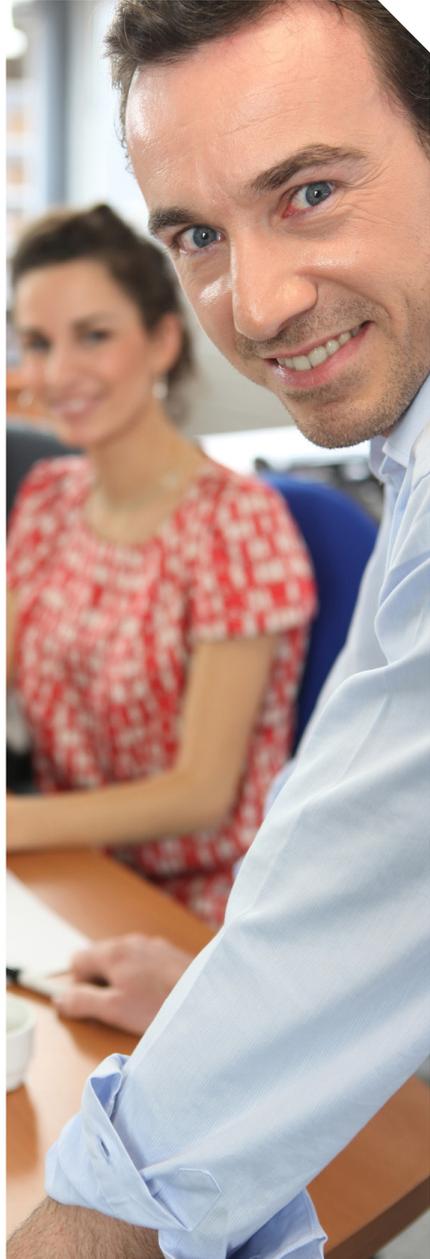
Dossiers d'inscription, relevés de présences, conventions de stage...
Tous les documents utiles sont en téléchargement sur le site internet de la formation continue :
www.formation-continue.univ-tours.fr

> Fin de Formation

Formation diplômante : Une attestation de réussite puis un diplôme vous seront remis en cas de réussite soit :

- par le Service de Formation Continue
- par le département de l'UFR ou de l'école

Formation non diplômante : Une attestation de fin de formation vous sera remise par le Service de Formation Continue.



Règlement intérieur

REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE AUX STAGIAIRES DE LA FORMATION CONTINUE SERVICE DE FORMATION CONTINUE DE L'UNIVERSITE DE TOURS

I - PREAMBULE

Le Service de Formation Continue est l'organisme de formation professionnelle de l'Université de Tours. Il est déclaré auprès du préfet de la Région Centre sous le numéro 2437P000437.

Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par le Service de Formation Continue dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

II - DISPOSITIONS GENERALES

Article 1

Conformément aux articles L 6352-3 et L 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code de travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

III - CHAMP D'APPLICATION

Article 2 : personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires de Formation continue inscrits à l'Université de Tours et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire accepte les termes du présent règlement et que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : lieu de la formation

La formation aura lieu soit dans les locaux de l'Université François-Rabelais de Tours, soit dans des locaux extérieurs.

Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de l'Université François-Rabelais de Tours, mais également dans tout local ou espace accessoire à l'organisme.

IV - HYGIENE ET SECURITE

Article 4 : règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Toutefois, conformément à l'article R. 6352-1 du Code de travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 5 : boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 6 : interdiction de fumer

En application du décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation, sauf dans les lieux réservés à cet usage.

Article 7 : lieux de restauration

L'accès aux lieux de restauration n'est autorisé que pendant les heures fixées pour les repas.

Il est interdit, sauf autorisation spéciale, donnée par le responsable de l'organisme, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les stages.

Article 8 : consignes d'incendie

Conformément aux articles R. 4227-28 et suivants du Code de travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

Article 9 : accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, ou responsable de l'organisme. Seuls les accidents survenus sur le trajet correspondant aux horaires de cours ou de stage peuvent faire l'objet d'une déclaration.

Conformément à l'article R 6342-1 du Code de travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse de sécurité sociale.

V - DISCIPLINE

Article 10 : tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Article 11 : horaires de stage

Les horaires de formation sont portés à la connaissance des stagiaires soit par la convocation adressée par voie électronique, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de formation, soit par consultation de l'Environnement Numérique de Travail. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

L'Université de Tours se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de formation en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer à ces modifications.

Article 12 : Assiduité

Conformément à la réglementation, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire au minimum par demi-journée.

Le stagiaire de formation continue s'engage à assister à tous les cours. Toute absence doit être signalée au cours de la 1^{ère} demi-journée et doit être justifiée dans les 48h par un motif sérieux (arrêt de travail...).

Article 13 : accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse du Service de Formation Continue, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent :

- y entrer ou y demeurer à d'autres fins ;
- faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme.

Article 14 : usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.

A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'Université de Tours, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 15 : enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 16 : documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 17 : responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'Université de Tours décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 18 : sanctions et procédure disciplinaire

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 du Code de travail toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- soit en un avertissement ;
- soit en un blâme ;
- soit en une mesure d'exclusion définitive.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de formation doit informer de la sanction prise (article R 6352-8 du code du travail), l'employeur, et l'organisme financeur le cas échéant.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

VI - REPRESENTATION DES STAGIAIRES

Article L 6352-4 Code du Travail

Article 19 : élection des représentants

Dans chaque formation d'une durée supérieure à 500 heures, les stagiaires élisent simultanément un délégué titulaire et un délégué suppléant.

VII - INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS

Article 20 : inscriptions

Le stagiaire s'inscrita aux examens lorsque cela est nécessaire. Aucun diplôme sanctionnant la formation ne pourra être délivré si le stagiaire n'a pas présenté les épreuves prévues par le règlement d'examen de la formation ou s'il a échoué à tout ou partie de ces épreuves. Une attestation de fin de stage sera délivrée en fin de formation.

Dans le cas où le stagiaire quitte la formation avant le terme prévu, il lui est remis, à sa demande, un certificat de présence attestant la période pendant laquelle il a suivi le stage.

Article 21 : paiements

Lorsque le coût de la formation est pris en charge par un organisme tiers, les heures de formation correspondant à des absences du stagiaire non justifiées par un cas de force majeure et, de ce fait, non prises en charge par cet organisme, seront facturées au stagiaire.

Les stagiaires n'ayant pas réglé leurs dus financiers à l'Université de Tours selon l'échéancier figurant dans le contrat de formation, seront exclus de la formation et rayés des listes d'examen. La formation sera réputée prendre fin à la date de l'exclusion.

VIII - PUBLICITE ET DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

Article 22 : publicité

Le présent règlement est remis à chaque stagiaire.

Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux du Service de Formation Continue et sur son site Internet.

L'Université constate un accroissement préoccupant **des cas de plagiat** commis par les étudiants, notamment à cause d'INTERNET. L'attention des étudiants est appelée sur le fait que le plagiat, qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre, est assimilé à une fraude.

Les auteurs de plagiat sont passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur

- 1° Avertissement ;
- 2° Le blâme ;
- 3° Exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'exécède pas deux ans ;
- 4° Exclusion définitive de l'établissement ;
- 5° Exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- 6° Exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GENERALES DE VENTE UNIVERSITE DE TOURS SERVICE DE FORMATION CONTINUE – CGV170706

1. Présentation

L'Université de Tours, représentée par son Service de Formation Continue (SFC), est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 60 rue du Plat d'Étain BP12050 - 37020 TOURS cedex 1. L'Université de Tours développe, propose et dispense des formations en inter et intra entreprise, en présentiel ou à distance ou mixtes. Ces formations sont pour certaines diplômantes. Elle propose également un accompagnement à la VAE et des bilans de compétences.

2. Définitions

Le Client est le signataire de la convention ou du contrat de formation, prenant en charge tout ou partie des frais de formation, d'accompagnement à la VAE ou de bilan de compétences, d'un stagiaire. Il peut s'agir d'un employeur, d'un financeur public (Conseil régional, Pôle emploi...) ou d'un professionnel relevant d'une profession libérale réglementée.

Le stagiaire est la personne qui suit la formation, l'accompagnement VAE ou le bilan de compétences. Ses frais de formation sont pris en charge soit par un financeur tiers, le Client, soit par lui-même. Dans ce cas il est considéré comme le Client, et accepte les responsabilités du stagiaire et du Client.

3. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les commandes concernant les formations organisées par l'Université de Tours et viennent en complément du règlement intérieur remis au stagiaire ou plus tard le premier jour de la formation.

La signature d'une convention ou d'un contrat, l'envoi d'un bon de commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du SFC, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

4. Tarifs

Les tarifs appliqués par le SFC ont été votés par le Conseil d'Administration de l'Université de Tours. Des tarifs réduits peuvent être accordés par l'Université de Tours selon les règles validées par le Conseil d'Administration.

5. Inscription

Toute inscription est confirmée au stagiaire par le SFC par l'envoi d'un courrier ou par mail. Le SFC doit être avisé des modalités de justification de la réalisation de l'action, reconnues par le Client, au moment de l'inscription et, en tout état de cause, avant le démarrage de la formation.

6. Obligations respectives des parties

Le SFC adresse au Client une convention de formation en deux exemplaires. Dans le cas particulier où le stagiaire prend en charge tout ou partie des frais de formation, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L4353-3 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner au SFC, dans les 10 jours et en tout état de cause avant le démarrage de la formation, un exemplaire signé de la convention ou du contrat, revêtu, de son cachet.

Le SFC adresse au Client ou à l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) en cas de subrogation, une facture par année civile ou prorata des heures dispensées et une attestation de présence, ainsi qu'une attestation de fin de formation.

7. Résiliation de la convention ou du contrat du fait du Client ou du Stagiaire

Toute annulation du fait du Client ou du stagiaire doit être communiquée par le Client au SFC par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour toute résiliation par le client moins de 30 jours calendaires avant le début de la formation le SFC facturera les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de cette formation, avec un minimum forfaitaire de 100 €. Le SFC se réserve le droit de facturer des frais pouvant atteindre la totalité du prix de la formation après le début de la formation, la convention ne peut être résiliée qu'en cas de force majeure dûment reconnue par l'Université (événement imprévisible, insurmontable et extérieur aux parties). Dans ce cas le paiement est dû au prorata temporis des heures de formation suivies jusqu'à la date de réception du courrier. Pour tout autre motif, le SFC facturera au Client la totalité du prix de la formation. Hormis pour les formations diplômantes, le SFC laisse la possibilité au Client, avant le début de la prestation, de substituer au stagiaire inscrit une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins, après accord du SFC.

8. Non réalisation de la prestation de formation selon les modalités prévues du fait de l'Université de Tours

L'Université de Tours se réserve la possibilité de reporter, d'annuler la formation ou d'en modifier les modalités. Dans ce cas, le Client est prévenu dans les plus brefs délais. Le client peut mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation par le client est toutefois limité à 14 jours calendaires avant la date prévue de commencement de la formation. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention ou une résiliation du contrat. Aucune indemnité ne pourra être versée au Client et, en tout état de cause, aucun frais de réservation, de déplacement ou d'hébergement ne sera remboursé.

En cas de réalisation partielle de la formation du fait de l'Université de Tours, la facturation se fera au prorata des heures réalisées. De manière exceptionnelle, l'Université de Tours se réserve le droit de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer la formation, garantissant une formation de qualité identique.

9. Contrôle d'assiduité

Chaque demi-journée, le stagiaire justifie sa participation à la formation en signant une feuille d'émargement. Il appartient au stagiaire de vérifier qu'il est bien enregistré présent pour la période considérée. Les absences se comptent par demi-journée et doivent être justifiées dans les 48 heures. Le non-respect des horaires et des emplois du temps ainsi que les journées d'absence du stagiaire seront source de rapport au Client.

10. Conditions de règlement

Les prix ne sont pas assujettis à la TVA et sont forfaitaires ; ils comprennent la formation et les supports pédagogiques. Il est de la responsabilité du Client de nous retourner la convention signée, même en cas de demande de subrogation par le Client auprès de son OPCA. Cette demande doit être effectuée AVANT le début de la formation. L'accord de subrogation de l'OPCA doit être transmis au SFC. Si l'accord de subrogation de l'OPCA ne parvient pas au SFC dans le mois qui suit le début de la formation, celui-ci se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Pour les professionnels de santé, en cas de prise en charge par l'ANDPC, il appartient au stagiaire de s'inscrire sur le site de l'ANDPC avant le début de la formation. L'accord de financement est automatique sous réserve de fonds disponibles : aucune convention avec l'ANDPC n'est alors établie. En revanche, en cas de prise en charge partielle par l'ANDPC, une convention sera établie avec le Client, correspondant au solde du prix de la formation.

Dans le cas particulier où le stagiaire entreprend la formation à titre individuel et à ses frais, le SFC peut accorder un paiement échelonné. L'échéancier est alors intégré au contrat de formation. Il ne peut être modifié qu'après accord de l'Agent comptable de l'Université de Tours, le nouvel échéancier faisant l'objet d'un avenant.

11. Défaillance d'assiduité du stagiaire

Seules les défaillances d'assiduité liées à des cas de force majeure reconnus par le SFC peuvent conduire à une réduction des frais de formation.

12. Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement du Client dans le délai imparti de 30 jours après envoi de la facture, une première lettre de rappel amiable est envoyée au débiteur. En l'absence de règlement de ladite créance dans un nouveau délai de 30 jours, un second rappel est émis. Lorsque la créance n'a pu être recouvrée à l'amiable, un état exécutoire est adressé au débiteur par l'Agent Comptable de l'Université de Tours qui, sans paiement dans un délai de 15 jours, procédera au recouvrement contentieux. Ces poursuites entraîneront des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur. A défaut de règlement, le stagiaire pourra être exclu des cours et interdit de réinscription à l'Université de Tours.

13. Contentieux

A défaut de résolution amiable, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande sera soumis au tribunal administratif d'Orléans. La responsabilité du SFC vis-à-vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client au SFC au titre des présentes conditions.

14. Propriété Intellectuelle

Les contenus des formations sont des oeuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins. Le Client s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou diffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable du SFC, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tout moyen.

15. Données personnelles

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les clients et stagiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur leurs informations personnelles en adressant un courrier, à l'adresse suivante : Service de Formation Continue 60 rue du Plat d'Étain 37020 Tours cedex1.

Les données personnelles et confidentielles ayant été collectées lors des transactions sont exclusivement utilisées dans le cadre de la mise en oeuvre des services offerts par le SFC et ne sont à aucun moment destinées à être vendues ou louées à des tiers.

16. Réclamations

Pour toute information, suggestion ou réclamation, merci de remplir le formulaire de réclamations disponible sur le site internet www.formation-continue.univ-tours.fr ou d'écrire à l'adresse suivante : Service de Formation Continue 60 rue du Plat d'Étain 37020 Tours cedex1.

17. Divers

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations du Client ainsi que celles de l'Université de Tours. Le SFC se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le Client. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire présente ou future, ou d'une décision de justice, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les Parties.

Université de Tours – Service de Formation Continue

Enregistré sous le N°24 37 P 004 437

SIRET SCS 193 708 005 00478 - SIRET Ets 193 708 005 00486

60 Rue du Plat d'Étain – BP 12050 – 37020 TOURS CEDEX 1

Tel : 02 47 36 31 31 – formation-continue@univ-tours.fr

Outils numériques

Environnement Numérique de Travail ENT ent.univ-tours.fr

Le jour de votre inscription à l'université votre service de scolarité vous remettra un justificatif d'inscription indiquant vos identifiants personnels à l'ENT (mail + mot de passe). Ce site sera incontournable pendant toute la durée de vos études.

Sur l'ENT, vous accéderez à :

> Votre messagerie universitaire : sa consultation régulière est essentielle. L'administration et les enseignants vous y communiqueront des informations importantes (dates d'inscription, modifications d'emploi du temps).

> Votre dossier étudiant : historique de vos inscriptions, notes, résultats.

> Vos emplois du temps.

> Vos cours en ligne via la plate-forme pédagogique CELENE qui propose :

- Des travaux dirigés en ligne,
- Des fichiers pédagogiques audio et vidéo,
- Des tests de connaissances,
- Des espaces de travail collaboratif, des forums, des chats, des sondages.



> Catalogue des bibliothèques universitaires (par exemple les livres, les journaux, les DVD mais aussi toutes les ressources numériques accessibles à distance) avec une aide en ligne et votre dossier lecteur.

> Des formulaires pour les inscriptions : administratives mais aussi pédagogiques.



Le site internet de l'université

www.univ-tours.fr

Il vous permet de découvrir l'université, ses services mais également des informations vous concernant : formations, orientation, culture, sport, actualités. Vous pouvez également vous abonner à des flux RSS, complémentaires de ceux de l'ENT.

Le certificat Informatique et Internet (c2i)

Ce certificat atteste votre maîtrise de compétences informatiques identifiées dans un référentiel national. Pour connaître les conditions et dates d'inscription, consultez le site de l'université.

Salles libres-service

Vous trouverez dans toutes les composantes des salles en libre accès afin de profiter au mieux des outils numériques de l'université. N'hésitez pas à vous renseigner au secrétariat de votre composante..

EDUSPOT

C'est un service utilisable par la communauté enseignement supérieur pour gérer l'accès nomade inter-établissements.

Très simple d'utilisation, il permet de bénéficier d'une couverture WIFI sur l'ensemble de l'université et la communauté enseignement supérieur en utilisant vos identifiants de l'ENT.

Bibliothèques universitaires

Des lieux de travail :

- > Des salles de lecture
- > Des salles pour le travail en groupe

Des documents :

- > Des collections de livres et de périodiques, classés par thèmes
- > Des documents numériques : revues en ligne, e-books, DVD...

Des services sur place :

> Le service MICADO vous permet de bénéficier d'une formation à la demande sur rendez-vous.

> Le prêt à domicile est réservé aux lecteurs inscrits à la bibliothèque, sur présentation de la carte "Atout Centre", strictement personnelle, qui donne accès à toutes les bibliothèques du réseau SCD.

> Le prêt entre bibliothèques (PEB) vous permet de demander la communication d'ouvrages et de périodiques conservés dans d'autres bibliothèques, en France et à l'étranger. Cette prestation est payante.

> Le prêt navette vous permet de faire venir gratuitement un document d'une autre bibliothèque du SCD: renseignement au bureau du PEB ou sur www.scd.univ-tours.fr rubrique «Services personnalisés»

Et à distance :

- > Un catalogue en ligne des références disponibles, des renseignements sur la localisation et les documents accessibles
- > Un dossier lecteur pour gérer les réservations, prolongations, recherches favorites...
- > Une page Facebook pour chaque bibliothèque

Des conseils :

N'hésitez pas à demander conseil aux bibliothécaires et aux moniteurs étudiants pour mener à bien vos recherches. Dès la rentrée, faites connaissance avec votre bibliothèque.

LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

BU Lettres et Langues - Arts et Sciences humaines
3 rue des Tanneurs
Tél. : 02 47 36 65 04

BU Médecine Émile Aron
10 Bd Tonnellé
Tél. : 02 47 36 61 14

BU Sciences-Pharmacie
Parc de Grandmont
Tél. : 02 47 36 72 78

BU Droit, Économie et Sciences Sociales - Géographie
50 avenue Portalis
Tél. : 02 47 36 11 22

Centre de documentation IUT de Tours
29 rue du Pont Volant
Tél. : 02 47 36 75 10

BU Blois
6 place Jean Jaurès
Tél. : 02 54 90 26 01



Pratique des langues

Les Centres de Ressources en Langues

Les CRL permettent d'individualiser l'apprentissage d'une langue vivante grâce à leur souplesse et à leur convivialité...

Ce sont des outils dynamiques, présents sur chaque site de l'université et en accès libre quel que soit le lieu d'études pour les étudiants qui souhaitent travailler librement en autonomie.

Des tuteurs, recrutés pour leurs compétences en langues, sont présents dans les CRL afin de les conseiller.

Les CRL permettent également aux enseignants, accompagnés de leurs étudiants, de proposer un accès à de multiples ressources pour diversifier leur approche pédagogique et adapter leur enseignement à l'hétérogénéité des étudiants.

5 espaces de travail dédiés à :

- > La lecture avec des dossiers de travail, des magazines, des revues spécialisées, des livres de littérature, des manuels autocorrectifs, des dictionnaires...
- > La vidéo avec des chaînes étrangères par réception satellite, lecteurs DVD et magnétoscopes
- > L'audio pour l'écoute de cassettes, CD ou baladeurs
- > L'informatique avec des CD-ROMs, des logiciels spécialisés et la possibilité d'accéder à des sites d'apprentissage de la langue sur Internet
- > La conversation pour les ateliers thématiques ou l'expression orale intensive



Le Certificat de Compétences en Langues (CLEs)

Grâce aux centres de ressources en langues, l'étudiant définit un parcours adapté à son niveau et à ses besoins permettant d'atteindre le niveau B2 du cadre européen et peut se préparer au Cles 2 en anglais.

Orientation et insertion professionnelle

La Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle

Vous ne savez pas quel parcours d'études choisir ? ou faire après votre formation ? Comment retrouver un emploi ?

Les conseillers de la M.O.I.P. vous aident à :

- Élaborer votre projet personnel et professionnel,
- Mieux connaître les exigences des formations et leurs débouchés professionnels,
- Préparer votre recherche de stage ou d'emploi,
- Participer à des Job dating, des ateliers...

Un centre de ressources à votre disposition propose de la documentation sur les études, les universités, les écoles, les métiers, les concours de la Fonction Publique, les techniques de recherche d'emploi et le marché du travail.

LA MAISON DE L'ORIENTATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Pour qui ? : Tous les étudiants, les jeunes diplômés de l'université, les publics en reprise d'études et les lycéens.

Tél : 02 47 36 81 70

Adresse : 60 rue du Plat d'Étain - Tours

Horaires d'ouverture au public :

Lundi	13h30-17h
Mardi	9h-12h / 13h30-17h
Mercredi	9h-12h / 13h30-17h
Jeudi	9h-12h / 13h30-17h

Réseau Professionnel Rpro

rpro.univ-tours.fr

Le Réseau professionnel de l'université (Rpro) vous propose tout au long de l'année de :

- Consulter les offres de stages et d'emplois
- Déposer votre CV en ligne
- Consulter l'annuaire des entreprises et des anciens
- Rester en contact avec votre promo et vos enseignants
- Suivre les actualités et les événements liés à l'emploi (forums, rencontres de professionnels, etc...).



Culture

Tout au long de l'année, le Service culturel vous propose :

- une programmation variée à découvrir à la salle Thélème (site des Tanneurs). Réservation conseillée via www.ticketfac.univ-tours.fr
- des ateliers et stages de pratiques artistiques conduits par des professionnels
- une résidence d'artiste annuelle qui permet aux étudiants de participer à un processus de création
- la troupe du théâtre universitaire de tours (TUT)
- deux cycles de conférences des « Mercredis de Thélème »
- des concours (le Printemps de l'Art Etudiant...)
- votre actualité culturelle à retrouver sur :
 - la newsletter culture,
 - les panneaux d'affichage PCE situés dans les halls des sites universitaires,
 - l'agenda culturel de tous les partenaires PCE sur www.pce.univ-tours.fr.
 - sans oublier la page Facebook du PCE : vous y trouverez les coups de coeur du PCE et des places à gagner toute l'année.

SERVICE CULTUREL

3, Rue des Tanneurs - 37041 Tours
Tél. 02 47 36 64 15
Mél. : culture@univ-tours.fr

Le Passeport Culturel Etudiant (PCE)

www.pce.univ-tours.fr

8 €

Plus de 60 lieux culturels partenaires vous ouvrent leur porte : théâtre, musique, opéra, festivals, cinéma, danse, musées... Vous y trouverez forcément de quoi vous réjouir.

Où acheter mon PCE ?

Lors de mon inscription, je coche la case PCE sur mon dossier d'entrée à l'université

Ou toute l'année au service culturel, bureau 109 du site des Tanneurs, en présentant ma carte d'étudiant.

Comment bénéficier des tarifs réduits ?

Présentez votre pastille PCE dans tous les lieux partenaires de votre choix.



Quels tarifs PCE dans quels lieux culturels partenaires ?

RDV dans la rubrique Les 60 structures partenaires sur www.pce.univ-tours.fr

Quels spectacles, expositions... à quelles dates ?

RDV dans la rubrique «L'agenda culturel» sur www.pce.univ-tours.fr

Sport

Le SUAPS vous propose :

- de nombreuses activités sportives
- un statut de sportif de haut niveau. Si vous êtes de niveau inter-régional, vous pouvez postuler à ce statut.
- la pratique sportive pour les étudiants en situation de handicap. Contactez le service afin d'obtenir un rendez-vous avec l'enseignant responsable de l'activité qui vous intéresse.
- des formations : préparation au BIA (Brevet d'Initiation à l'Aéronautique) et préparation au BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) et au diplôme de Surveillant de Baignade

Liste des activités sportives :

Activités aquatiques et nautiques : aquagym, B.N.S.S.A., nage avec palmes, natation, plongée, aviron, voile-croisière, voile match racing...

Activités d'expression : arts du cirque, capoeira, danse contemporaine, danse africaine...

Activités de pleine nature : course d'orientation, ski alpin, escalade, golf, roller, tir à l'arc...

Sports collectifs : basket-ball, beach volley, football, handball, rugby, volley-ball...

Sports de raquettes : badminton, squash, tennis, tennis de Table...

Activités du corps : body-combat, cardio bike, qi gong, musculation, yoga, shiatsu, gymnastique...

Athlétisme : lancé de javelot, saut en longueur, 100 mètres plat,...

Sports de combat : aikido, boxe, judo, karaté, krav maga, taïso/self défense, taëkwondo...

PACK SPORT

www.suaps.univ-tours.fr

25 €

Avec le Pack'Sport, vous accédez à toute l'offre sportive du service des sports de l'université (cours, stages, évènements, compétitions, formations diplômantes, etc.). Vous bénéficiez également de tarifs privilégiés auprès des structures partenaires.

Où acheter mon PACK SPORT ?

Lors de mon inscription, je coche la case PACK SPORT sur mon dossier d'entrée à l'université.

Comment bénéficier des tarifs réduits ?

Présentez votre carte PACK SPORT dans tous les lieux partenaires de votre choix.



SUAPS

14 rue Monge - 37200 Tours
Tél. 02 47 36 70 24
Mél. : suaps@univ-tours.fr

Services utiles

Aide à l'inscription

Il existe une possibilité d'exonération des frais de formation pour les stagiaires insérés dans un cycle de formation initiale (dossier à retirer au Service de Formation Continue au moment de l'inscription). Une commission se réunit trois fois par an (novembre, janvier, mars).

Procédure : compléter le dossier et l'apporter à l'assistante sociale avec les pièces demandées.

Aide sociale

L'équipe du service social vous écoute et vous informe dans vos démarches quotidiennes. Les assistantes sociales vous reçoivent sur rendez-vous. Elles vous aident également en cas de difficultés financières.

Contact : 02 47 60 42 46

Hébergement

Les résidences universitaires

Au cours de l'année, des logements sont disponibles pour des courts et moyens séjours.

N'hésitez pas à contacter les résidences www.crous-orleans-tours.fr rubrique logement.

Plateforme Studpart

Retrouvez des offres de location, colocation et chambre chez l'habitant, parmi des offres de propriétaires privés, d'agences et de résidences étudiantes.

Plus d'info sur housing.univ-tours.fr

Restauration



Selon vos envies, le Crous vous propose des repas complets et variés pour 3,25 € seulement (tarif 2017-2018). Les menus proposés sont élaborés par des équipes de professionnels et cuisinés dans nos structures.

Le Crous vous propose également de nombreuses formules en restauration rapide (sandwiches, salades, paninis, pizzas, pâtes...). Avec la monétique du Crous, Izly, vous payez en toute sécurité et rapidement vos repas avec votre carte étudiante Atout'Centre ou votre smartphone.

Activation de votre compte, accès, autres informations sur www.crous-orleans-tours.fr rubrique Restauration.

RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

Grandmont

Parc grandmont - avenue Monge
37200 Tours

Saint Symphorien

25 rue du Pont volant
37000 Tours

Plat d'Étain

Rue du Plat d'étain
37000 Tours

Oury Gatelmand

40 avenue Jean Portalis
37200 Tours

Tonnellé

8 bis boulevard Tonnellé
37000 Tours

Tanneurs

40 rue des Tanneurs
37000 Tours

Antenne Formation Continue - site Portalis

Université de Tours
U.F.R. Droit, Economie et Sciences Sociales
50 avenue Jean Portalis
BP 0607
37206 TOURS Cedex 03
Bureau B116

Antenne Formation Continue - site des Tanneurs

Université de Tours
U.F.R. Arts et Sciences Humaines
U.F.R. Lettres et Langues
3 rue des Tanneurs
BP 4103
37041 TOURS cedex 1
Bureau 206 / 207

Antenne Formation Continue - site Tonnellé

Université de Tours
U.F.R. Médecine
10 boulevard Tonnellé
BP 3223
37032 Tours cedex 1
Bureau 1480

**Formation Continue
Université de Tours**

60 rue du Plat d'Étain - BP 12050 - 37020 TOURS Cedex 1

Bureau A1310

Tél. **02 47 36 81 31**

Mél. : formation-continue@univ-tours.fr